



Communiqué de presse

Suite à l'agrément du 29 mars, Constructyts est devenu au 1^{er} avril 2019 l'Opérateur de Compétences de la Construction.

Paris, le 10 avril 2019

Adoptée le 5 septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié en profondeur le paysage de la formation professionnelle. Parmi les principaux changements : la transformation du rôle et des missions des acteurs. Ainsi, au 1^{er} avril 2019, les 20 OPCA ont laissé place à 11 Opérateurs de compétences.

L'Opco de la Construction est désormais le partenaire formation de 4 branches professionnelles, qui représentent 230 700 entreprises et 1 151 200 salariés :

- Bâtiment
- Négoce des matériaux de construction
- Négoce de bois
- Travaux Publics

Afin de garantir la prise en compte des spécificités liées aux branches professionnelles, 3 Sections Professionnelles Paritaires composées de 20 membres chacune ont été créées :

- Section Bâtiment
- Section Négoce des matériaux de Construction
- Section Travaux publics

Les missions de l'Opco de la Construction sont définies ainsi :

- Accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés.
- Développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et PRO-A).
- Appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sectorielle (GPEC).

Afin d'entériner son agrément, un Conseil d'Administration fondateur s'est réuni le 5 avril dernier, au cours duquel :

✓ **Les élus aux fonctions représentatives ont été désignés :**

Président : Gilbert JACQUOT (FNTP)

Vice-Président : Raymond REYES (FG-FO)

Trésorier : Antonio PIQUERAS (BATI MAT TP CFTC)

Trésorier Adjoint : Laurent MARTIN SAINT LEON (FNBM)

Secrétaire : Laure CARLADOUS (FFB)

Secrétaire Adjoint : Gérard DUEZ (CFE CGC BTP)

- ✓ Les statuts ont été adoptés.
- ✓ Les modalités de participation financière aux actions de formation 2019 pour les branches du Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Négoce de bois et des Travaux Publics ont été adoptées.
L'Action de formation en situation de travail AFEST est désormais intégrée dans les modalités de prise en charge.

Pour mémoire, les partenaires sociaux signataires de l'Accord collectif national Interbranches du 14/12/2018 relatif à la constitution de l'Opérateur de compétences de la Construction, sont :

- ✓ **Les organisations professionnelles d'employeurs :**
 - CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
 - CNATP : Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage
 - FFB : Fédération Française du Bâtiment
 - FNBM : Fédération du Négoce de bois et des Matériaux de construction
 - FNTF : Fédération Nationale des Travaux Publics
- ✓ **Les organisations professionnelles de salariés :**
 - BATI-MAT-TP-CFTC : Fédération bâtiment, carrières et matériaux, travaux publics, bois, ameublements et assimilés
 - CFE-CGC BTP : Syndicat national des cadres, employés techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du BTP et des activités annexes et connexes
 - CFE-CGC-SICMA : Section professionnelle du personnel d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres) de l'industries de Carrières et Matériaux, du Négoce des Matériaux de construction, de l'Industrie de fabrication des Ciments de l'Industrie de fabrication de la Chaux
 - CFTC-CSFV : Fédération des Syndicats Commerce, Services et Force de vente
 - FG FO : Fédération Générale Force Ouvrière bâtiment, travaux publics, bois, papier carton, céramique, carrières et matériaux de construction
 - FNCB-CFDT : Fédération Nationale des salariés de la Construction et du Bois

À propos de l'Opérateur de compétences de la Construction :

L'Opérateur de compétences de la Construction contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Négoce de bois et des Travaux Publics. Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et PRO-A) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sectorielle (GPEC). Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par les réseaux de proximité de Constructys. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

Contact presse - Agence KALAAPA

Audrey Bizet – 06 24 88 06 69 – audrey.bizet@kalaapa.com
Virginie Senizergues – 07 82 07 97 96 – virginie.senizergues@kalaapa.com